

Rédaction:

Julien Eggenberger, président
Philippe Martin, secrétaire syndical

Syndicat suisse des services publics - Groupe Enseignement

Av. Ruchonnet 45

Case postale 1324

CH - 1001 Lausanne

Tél. 021 341 04 10

Fax 021 341 04 19

vaud@ssp-vpod.ch

www.ssp-vaud.ch

Application de Decfo/Sysrem

Dès le 1^{er} août prochain, les enseignant-e-s en classe 11, 11A, 12 et 12A qui sont à l'échelon salarial 16 (ou plus) doivent passer à la classe supérieure («cliquet»). Comment cela va-t-il se passer? Le Département ne veut pas en dire plus, en raison de l'effet suspensif qui touche le décret Decfo/Sysrem. Nous restons donc très attentifs et ne manquerons pas de réagir vivement si cela s'avère nécessaire.

Deux autres questions salariales ne sont pas encore clarifiées. Il s'agit du montant du salaire après promotion (par exemple pour un-e enseignant-e passant du secondaire I au secondaire II) et de la prise en compte des années d'expérience au moment de la fixation du salaire des nouveaux-elles engagé-e-s (par exemple pour les collègues sortant de la HEP). A l'heure où sont écrites ces lignes, ces deux thèmes n'ont pas encore fait l'objet de négociations. Ce qui n'empêche pas l'Etat d'appliquer depuis plusieurs mois un dispositif, en dehors de tout cadre réglementaire!

Pour toutes les personnes concernées par l'une ou l'autre de ces situations, il sera très important de faire vérifier son salaire. Les membres du SSP sont invités à contacter le secrétariat syndical dès la fin août.

Contrats au Cycle initial

L'introduction de la 24^e période au CIN (dès qu'elle sera devenue légale, cf. ci-contre) implique un changement de contrat. En cas de doute, ne signez rien avant une vérification par le SSP.



**Aucun
enfant
n'est
illégal.**

Aucun enfant n'est illégal!

Le SSP, Unia, des collectifs de soutien aux sans-papiers, Terre des Hommes et l'EPER ont lancé

une campagne avec les objectifs suivants:

- Respect du droit à la formation, depuis le niveau préscolaire jusqu'au niveau de la formation postobligatoire et de la formation professionnelle.
- Pas de mesures de contrainte à l'encontre des mineurs.
- Possibilité de régularisation facilitée pour les enfants et leurs familles.

En Suisse, plusieurs milliers d'enfants vivent sans autorisation de séjour ou d'établissement. Ils passent plusieurs années, voire toute leur enfance puis adolescence, en Suisse sans aucune existence légale. La peur d'être découverts et expulsés, l'isolement social, la pauvreté ainsi que l'absence de perspectives empreignent toute leur vie. Les enfants de personnes sans statut légal (c'est-à-dire qui ont un emploi mais pas de permis) ou de requérants d'asile déboutés ne peuvent faire valoir une série de droits pourtant garantis par la Constitu-

tion ou découlant des obligations internationales de la Suisse, notamment à la suite de son adhésion à la Convention de l'ONU sur les droits de l'enfant. A la fin de la scolarité obligatoire, celles et ceux qui ne peuvent pas suivre une formation au gymnase n'ont pas accès à un apprentissage, faute de permis. Ils n'ont plus que le choix entre travail au noir ou ne rien faire. De plus, selon la nouvelle Loi sur les étrangers (LEtr), les mineurs de plus de 15 ans peuvent être internés sous mesures de contrainte jusqu'à douze mois.

La campagne comprend notamment deux axes: un manifeste «Aucun enfant n'est illégal» et un concours de dessin qui s'adresse aux élèves ou aux classes (délai 30 juin). Les affiches du concours serviront de base à une exposition itinérante qui circulera dans l'ensemble du pays à partir de l'été 2009. Informations sur notre site Internet: www.ssp-vaud.ch/migrants

Nous vous invitons à participer à cette campagne et contribuer ainsi à attirer l'attention sur la situation de vie difficile des enfants et adolescents sans-papiers – avec l'objectif d'améliorer cette situation!

CIN: Se faire rembourser le 24^e période

Dans le cadre de Decfo/Sysrem, le SSP a dénoncé l'augmentation unilatérale du temps d'enseignement au Cycle initial (CIN) de 23 à 24 périodes, un projet mené sans cohérence et hors de tout cadre légal.

L'effet suspensif accordé par la Cour constitutionnelle concernant l'entrée en vigueur du décret Decfo/Sysrem porte aussi sur la modification du statut des enseignant-e-s du CIN. Nous avons interpellé le DFJC car nous constatons qu'une majorité des établissements scolaires du canton ne respectent pas cet effet suspensif.

Si vous avez dû réaliser cette 24^e période une partie de cette année scolaire, vous êtes en droit de vous la faire rembourser en heures supplémentaires (périodes occasionnelles). Le SSP vous indiquera comment procéder pour récupérer le montant correspondant (qui approche le millier de francs).

Il n'y a pas de raison que la double pénalité imposée aux enseignant-e-s du CIN (salaire au niveau 8 et augmentation du temps de travail) soit introduite prématurément. Contactez-nous au plus vite!



ACT ACM TM EF

Une formation complémentaire en ACT/ACM/TM/EF commune aux HEP romandes a été mise sur pied. Tous les cantons admettent dans cette voie les personnes au bénéfice d'une formation professionnelle et pouvant se prévaloir d'une expérience de leur métier. Tous, sauf... le canton de Vaud!

Le SSP Enseignement revendique des formations adaptées pour les personnes connaissant des parcours de vie riches et originaux, qui sont des apports importants pour l'école publique. Il a donc écrit à la Cheffe du département, en lui demandant d'aligner la position du canton de Vaud sur celle de tous ses voisins et d'ouvrir ces formations aux personnes qui sont préalablement porteuses d'un Bachelor HES ou d'un autre titre professionnel (CFC par exemple) dans un domaine en lien avec la matière enseignée. Il a également demandé que les personnes actuellement engagées sans titre dans ces disciplines aient accès à cette formation.

Stages B

Encore un «effet collatéral» de Decfo/Sysrem. Les étudiant-e-s stagiaires en responsabilité (stage dit «B») de la HEP subissent désormais une retenue salariale pour absence de titre. Dans l'ancien système, ils avaient droit à la classe salariale correspondant au titre visé, sans pénalité. C'était une mesure certes insuffisante mais encourageante pour les maître-sse-s auxiliaires désirant régulariser leur situation. La lettre adressée par le SSP à la Cheffe du Département lui demandant le maintien de cette disposition n'a pas reçu de réponse.

Statut des doyens

Après des années de discussion, toujours pas de solution en vue... L'incapacité des services de l'Etat à faire aboutir ce dossier est tout bonnement sidérante. Une réaction forte – en coordination entre les associations de doyen-ne-s et les organisations d'enseignant-e-s – doit plus que jamais être envisagée.

RPT pédagogie spécialisée : où en est-on ?

La réforme du domaine de la pédagogie spécialisée liée à la RPT (nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons) fait émerger de grandes craintes au vu des difficultés importantes rencontrées dans la pratique. La situation nous est déjà signalée comme critique par de nombreux enseignant-e-s débordé-e-s et très inquiets/ètes. Des mesures concrètes et rapides doivent être prises.

L'objectif du SSP Vaud est d'éviter que la situation chaotique actuelle ne finisse de décourager les bonnes volontés face à l'intégration d'élèves à besoins particuliers et qui fréquentent actuellement l'école obligatoire. Par ailleurs, ces situations inacceptables ont des incidences parfois graves sur la santé et la motivation des professionnel-le-s ainsi que sur l'évolution des enfants concernés.

Le DFJC a créé une commission de référence qui réunit tous les acteurs du domaine, dont le SSP. Dans ce cadre, un groupe a été chargé de rédiger un concept pédagogique (disponible sur notre site internet: www.ssp-vaud.ch/enseignement). Cette démarche a mobilisé plus d'une centaine de personnes durant deux ans. Le rapport est entre les mains d'un comité de pilotage et doit faire l'objet d'une proposition de mise en œuvre d'un point de vue organisationnel et financier.

Il apparaît déjà que ce dernier aspect risque de poser problème. En effet, les services de l'Etat ont émis de nombreuses réserves au vu des implications financières des mesures que le rapport «conception pédagogique» estimait indispensables pour la mise en œuvre de la réforme. Plusieurs de ces mesures concernent

directement les conditions de travail. Sur ce point, le SSP vient de demander officiellement l'ouverture de négociations et a très clairement exigé que ces dernières soient terminées avant que le projet ne soit transmis au Grand Conseil.

Si, en principe, la réforme n'a pas encore commencé à être appliquée, une forte pression est mise par l'administration pour que des intégrations d'élèves ayant des besoins particuliers se fassent de manière précipitée, sans qu'aucun projet pédagogique ne soit établi et sans organisation préalable de leur accueil. Les enseignant-e-s se trouvent alors démunis-e-s et sans préparation suffisante pour accueillir ces élèves. Il s'en suit des situations très insatisfaisantes pour les enseignant-e-s, les parents et les élèves.

Le groupe interprofessionnel du SSP chargé de suivre de près cette réforme a proposé une série de mesures urgentes. Il a notamment insisté pour qu'aucune mesure d'intégration n'ait lieu sans qu'un projet pédagogique préalable n'ait été discuté et établi entre les professionnel-le-s et sans que les ressources financières et les moyens en personnel aient été octroyés.

Les nombreuses coupes budgétaires des quinze dernières années s'ajoutant à des changements profonds, d'ordre culturel et socio-économique, mettent le système scolaire en tension. Alors que l'école régulière est déjà mise en difficulté pour réaliser ses missions de base, une réforme de l'importance de celle prévue pour le secteur de la pédagogie spécialisée doit être particulièrement bien préparée et dotée de moyens suffisants. Le SSP y veillera.

Le SSP-enseignement est le groupe du Syndicat suisse des services publics qui réunit les enseignant-e-s vaudois, sans distinction de statut, du CIN, de l'école obligatoire et du postobligatoire. Le SSP regroupe dans tout le pays plus de 35 000 salarié-e-s accomplissant des tâches d'intérêt public (enseignement, administration, santé, social,...) dont près de 5000 enseignant-e-s. Il est membre de l'Union syndicale suisse.

Je souhaite plus d'informations sur le SSP-Enseignement

Je souhaite adhérer au SSP-Enseignement

Nom:..... Prénom:

Rue et n°: Localité:

Tél: Lieu de travail:

à renvoyer à: SSP Région Vaud, case postale 1324, 1001 Lausanne ou à vaud@ssp-vpod.ch